



Procès-verbal de l'assemblée générale du Vendredi 6 juin 2008

Suite de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008.

Présents : Hervé Combe, Eliane et Pier Luigi Olivieri, Michèle et Robert Arnoux, Daniel et Marguerite Favre Vérand, Sylviane Bertona, Dominique Roybon, Michel Pélissier, Eric Guaglione, Ronald Basse, Veli Kayakusu, Pascale Ponzoni, Barbara Théaudin, Frédéric Vincent, Myriam Cartier, Gilles Braymand, Christiane Pezdevack, Louis Blanc Coquand.

Excusés : Amélie Girerd, Isabelle Rousset, Mickaël Richard.

Secrétariat de séance :

R. Arnoux

Sommaire :

1. MISSION DE L'ASSOCIATION	2
2. COMMENT L'ASSOCIATION S'OUVRE-T-ELLE A DE NOUVEAUX MEMBRES ? ...	2
3. APPROBATION DU P.V.	2
4. NOM DE L'ASSOCIATION.....	2
5. TARIF DE LA COTISATION.....	2
6. FORMATION DES COMMISSIONS.....	3

1. Mission de l'association

Le Président ouvre la séance en relançant le débat sur la mission de l'association.

- Doit-elle être un relais de l'action municipale auquel cas elle se doit à une nécessaire solidarité avec la politique mise en œuvre par l'équipe municipale ?
- Ou bien garde-t-elle un droit de regard sur cette action ?

La discussion porte sur l'emploi du « vous » désignant l'action municipale ou du « nous » impliquant l'ensemble des adhérents de l'association.

Pour certains, l'une des missions de l'association est de relayer l'action municipale par un travail pédagogique pour d'autres, c'est un club de réflexion qui doit se situer en amont de la décision des élus. Si ces deux points de vue sont finalement compatibles, la question du droit de regard est tranchée par le Président qui demande aux élus « d'enlever leur casquette » en adhérent à l'association et donc d'exercer un regard critique sur leur propre action.

2. Comment l'association s'ouvre-t-elle à de nouveaux membres ?

Plusieurs nouveaux membres se présentent devant l'assemblée à l'occasion d'un tour de table et le principe du parrainage des nouveaux membres est retenu.

3. Approbation du P.V.

Le Président donne ensuite lecture du PV de l'AG extraordinaire. du 16 05 2008 et le soumet à l'approbation de l'assemblée. Le PV est adopté à l'unanimité.

4. Nom de l'association

Après discussion, le nom de l'association est adopté à une majorité de 12 voix. Elle s'appellera : **le Forum Citoyen.**

5. Tarif de la cotisation

Le tarif de la cotisation est reconduit à **10€.**

6. Formation des commissions

5 commissions sont constituées sur le modèle de l'organisation municipale :

- Commission solidarités et actions sociales
- Commission Intercommunalité et finances
- Commission Cadre de vie, urbanisme, écologie et développement durable
- Commission Associations, Culture et animations, Communication
- Commission Enfance, scolaire, enfance et sports

Ces commissions ont leur propre rythme de travail et d'organisation.

La synthèse de leurs réflexions se fait en réunion de bureau (chaque responsable de commission faisant partie du bureau).

A noter, les responsables des 5 commissions ne font pas partie du conseil municipal.

Cependant, au sein de chaque commission siège un conseiller municipal, membre de la commission municipale et admis à siéger au CA.

Le CA est donc composé de:

- 5 élus conseillers, 1 par commission.
- + 5 adhérents renageois : 1 par commission.

Le CA compte donc 10 membres 5 issus du conseil municipal et 5 issus de l'association ce qui assure une parité entre représentants élus et non élus.

Le bureau réunit pour sa part le président, le vice président, le trésorier, le secrétaire plus les 5 présidents de commission soient 9 membres.

L'AG se réunit une fois par an en réunion ordinaire.

Certains conseillers étant absents, il est convenu de désigner les représentants des élus municipaux à l'occasion des réunions des prochaines commissions municipales.

Une objection s'élève sur la lourdeur du système de représentation au CA qui requiert 15 personnes pour une association de 30 membres soit 50% de l'effectif. Cette question renvoie donc la désignation du CA à un débat ultérieur.